



ERCG
50 rue de verdun
57000 METZ
03 72 13 33 08
ergc.metz@gmail.com

BON DE PRISE EN CHARGE

**AFIN DE FACILITER LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE APPAREIL ET LA GESTION DE VOTRE DOSSIER
MERCİ DE REMPLIR LE BON DE PRISE EN CHARGE EN LETTRES CAPITALES ET DE MANIERE LISIBLE.**

**MENTIONS OBLIGATOIREMENT A REMPLIR*

Formulaire de prise en charge :

NOM / Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code Postal / Ville* : _____

Numéro de Téléphone* : _____

Adresse Mail* : _____

APPAREIL A DIAGNOSTIQUER :

MARQUE / Modèle* : _____

Serial : _____

Panne* :

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales relatives à la réparation de mon appareil.

Le :

Signature :

Conditions générales relatives à la réparation de votre appareil

EXPEDITION ET RETOUR DE VOTRE COLIS

Votre colis doit être expédié à l'adresse suivante :
ERGC 50 rue de verdun 57000 METZ

Nous vous conseillons de bien protéger l'appareil et d'utiliser un emballage solide et adapté pour le transport.

L'entreprise ERGC ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de détérioration de votre colis et / ou marchandises durant la livraison.

ERGC se référera au formulaire rempli par le client pour le renvoi de l'appareil et se conformera au souhait du dit client concernant la remise ou non contre signature ainsi que la souscription ou non d'une assurance.

L'entreprise ERGC conseille à l'ensemble de ses clients de prendre tous les renseignements nécessaires directement auprès du service de livraison, eux seuls sont responsables de leur politique de gestion interne.

L'entreprise ERGC ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte ou vol d'un colis assuré ou non. Le client ne pourra prétendre à aucuns dédommagements de la part de la société ERGC.

GARANTIE

L'entreprise ERGC garantie les réparations 3 mois, seuls les frais de port reste à la charge du client si un retour en atelier doit être effectué.

Le magasin ERGC ne peut être tenu pour responsable si le produit nous est envoyé avec une panne identifiée par le client et qu'il s'avère qu'il y a des pannes supplémentaires.

L'entreprise ERGC informe l'ensemble de ses clients que si l'ensemble des champs mentionnés comme obligatoires sur le bon de prise en charge ne sont pas renseignés ou comportent des erreurs, notamment les codes de déverrouillage, aucuns tests ne sera effectués et les appareils seront exclus de toute garantie.

EXCEPTIONS NON COUVERTES PAR LA GARANTIE :

- Les produits ayant subit des dégâts liés à un liquide.- Les cartes mères envoyées seules (démontage effectué par le client). L'entreprise ERGC ne garantie aucunes réparations sur une carte mère envoyée nue (pas de châssis, écran, bouton, etc...)